



**SITREVA** Syndicat Intercommunal  
pour le Traitement et la  
Valorisation des Déchets



*Vous triez, nous valorisons*

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009





# SOMMAIRE

---

Edito du Président	page 3
I - Présentation du Sitreva	page 4
1.1 <u>Organisation politique</u>	
1.2 <u>Organisation administrative et opérationnelle</u>	
1.3 <u>Le Sitreva et son territoire</u>	
1.4 <u>Les équipements du Sitreva</u>	
1.5 <u>La logistique</u>	
II - Les indicateurs techniques	page 14
2.1 Les déchèteries	page 14
2.1.1 <u>Les tonnages</u>	
2.1.2 <u>Les produits</u>	
2.1.3 <u>Les rotations des caissons</u>	
2.1.4 <u>Les fréquentations</u>	
2.1.5 <u>Bilan général</u>	
2.2 <u>La valorisation énergétique</u>	page 19
2.2.1 Les tonnages	
2.3 <u>La valorisation des emballages</u>	page 21
2.4 <u>Les végétaux</u>	page 23
2.5 <u>Le bois</u>	page 25
2.6 <u>Les métaux</u>	page 26
2.7 <u>Les gravats</u>	page 27
2.8 <u>Le verre</u>	page 28
2.9 <u>Le tout venant</u>	page 29
2.10 <u>Les DDM</u>	page 30
2.11 <u>Les DEEE</u>	page 31
III - Les indicateurs financiers	page 33
3.1 <u>Les faits marquants</u>	page 33
3.2 <u>Les grands chiffres 2009</u>	page 35
3.3 <u>Répartition des charges et des produits</u>	page 38
<u>Glossaire</u>	page 39





## EDITORIAL

---



### *Résolument tourné vers l'avenir*

L'année 2009 a confirmé la stabilité retrouvée du SITREVA. Le bilan qui vous est présenté dans ce nouveau rapport d'activité n'est qu'un aperçu du travail des 115 agents du SITREVA à votre service. Néanmoins, nous devons, dès à présent, nous tourner vers l'avenir et nous préparer sereinement, dans un contexte général difficile, à répondre à vos attentes : réduire et valoriser encore mieux vos déchets, vous accueillir toujours plus nombreux sur nos 18 déchèteries, vous informer régulièrement sur les bons gestes du quotidien.

2009 aura donc été l'année de la réflexion pour bâtir, dès 2010, un projet ambitieux et cohérent pour notre collectivité.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Le Président

Daniel MORIN





## Présentation du SITREVA

---

### 1.1 - Organisation politique

**Le SITREVA – Syndicat Intercommunal pour le TRaitement Et la VALorisation des déchets** - est un syndicat mixte intercommunal, créé le 1er mars 1994, qui a pour compétence le traitement des déchets ménagers de 182 communes, représentant 265 126 habitants, réparties sur 3 départements (Yvelines, Essonne et Eure et Loir) et 2 régions administratives (Ile de France et Centre). Ce vaste territoire se caractérise par une disparité dans la densité de population et une diversité d'habitats qui génèrent diverses natures de déchets.

Le SITREVA regroupe 4 syndicats de collecte qui lui ont transféré les compétences traitement, valorisation et transfert des déchets et l'exploitation des déchèteries.

Le SITREVA est un établissement public et est à ce titre doté d'un organe politique : le comité syndical.

Le comité syndical du SITREVA comprend 49 délégués titulaires élus par les syndicats membres et autant de délégués suppléants :

- 6 délégués titulaires représentent le SICTOM de la région d'Auneau
- 19 délégués titulaires représentent le SICTOM de l'Hurepoix
- 7 délégués titulaires représentent le SIRMATCOM de Maintenon
- 17 délégués titulaires représentent le SICTOM de la région de Rambouillet

Le Président Daniel MORIN est assisté d'un Bureau Syndical de 22 membres dont 11 vice-présidents. Il conduit la politique définie par le comité syndical, exécute les décisions prises en comité et charge les services dont il a la responsabilité d'en assurer la mise en œuvre.





**Daniel MORIN**

Président



**Christian SCHOETTL**  
*Administration générale*



**Gérard MARCONNET**  
*Transport et Transfert*



**Francis JARD**  
*Affaires juridiques*



**Dominique ECHAROUX**  
*Budget*



**Jean-Louis BAUDRON**  
*Valorisation*



**Jacqueline DROUILLEAUX**  
*Environnement, qualité, sécurité*



**Benoit PETITPREZ**  
*Délégation de service public*



**Daniel BONTE**  
*Déchèteries*



**Daniel DEGARNE**  
*Relation entre le SITREVA et les syndicats de traitement des déchets limitrophes*



**Roland DUFILS**  
*Gestion du personnel*



**Huguette BERAUD**  
*Communication*





## 1.2 - Organisation administrative et opérationnelle

Pour assurer sa mission de service public, le SITREVA regroupe 115 agents en activité permettant d'assurer l'exploitation en régie de :

- 18 déchèteries
- 4 centres de transfert
- 1 plate forme de compostage

Il a donné en Délégation de Service Public :

- Une **unité de valorisation énergétique** des ordures ménagères d'une capacité nominale de 135 000 tonnes par an, à Ouarville (28)
- Un **centre de tri des emballages ménagers** d'une capacité de 14 000 tonnes par an, à Rambouillet (78).
- Un **quai de transfert des emballages ménagers**, à Ouarville.

Les services du Sitreva sont organisés autour de 5 pôles :

- Les services techniques
- Les finances et affaires juridiques
- L'administration générale et les achats
- Les ressources humaines
- L'informatique et la communication





Différentes filières de traitement ont été retenues :

- **L'incinération** pour les ordures ménagères, les refus de tri et les petits encombrants avec valorisation énergétique (production d'électricité).
- **Le tri et le recyclage** pour les emballages issus de la collecte sélective avec valorisation matière.
- **Le compostage** pour les déchets verts.
- Le recyclage pour certains produits de déchèteries avec **valorisation matière** (métaux, cartons, bois...).
- La mise en Centre d'Enfouissement Technique (CET) pour les « déchets ultimes » non valorisables.





### 1.3 - Le sitreva et son territoire

L'activité du SITREVA est répartie sur deux régions administratives (Ile de France et Centre) et sur trois départements (Yvelines, Essonne, Eure et Loir). Ce territoire comporte 182 communes représentant 265 126 habitants.





## 1.4 - Les équipements du SITREVA

### Les déchèteries gérées en haut de quai et bas de quai

Angerville



Auffargis



Bailleau Armenonville



Bonnelles



Droue Sur Drouette



Gazeran



Janville



Nogent le Roi



Ouarville



Pierres



Rambouillet



Roinville



Saint Arnoult en Yvelines



Voves





## Les déchèteries gérées en bas de quai uniquement

---

Briis sous forges



Dourdan



Egly



Saint Chéron



## Centre de Tri des emballages – Rambouillet

---



## Quais de transfert

---

Rambouillet



Droue sur Drouette





## Plate forme de compostage - Ouarville

---



## Unité de valorisation énergétique - Ouarville

---



### 1.5 La Logistique

#### Les Flux

---

En 2009, le SITREVA a effectué 20 599 pesées sur ses quais de transfert représentant 78 547 tonnes pour 17 produits.

#### Les matériels

---

La gestion des flux de déchets traités par le SITREVA s'articule autour de deux axes visant à optimiser le transport.

- Les caissons déposés en déchèterie
- Les semi-remorques à fond mouvant alternatif (FMA) et les semi-remorques compactrices déposées sur les quais de transfert.





Le parc de caissons des déchèteries étant disparate et vieillissant (contenances et modèles variés allant de 30 à 50 m<sup>3</sup>, caissons très abîmés), son renouvellement a été engagé en 2009.

Environ 70% du parc est renouvelé. Tous les nouveaux caissons ont la même contenance de 40m<sup>3</sup>, sont peints et siglés aux couleurs du SITREVA.



Afin d'optimiser au mieux le remplissage et de diminuer le nombre des enlèvements, le SITREVA a fait l'acquisition de deux compacteurs de caissons. Ainsi, avec des caissons plus petits, le taux de remplissage est plus important et le nombre d'enlèvements diminue.





Le Service Transport du SITREVA gère 10 tracteurs routiers, 12 semi-remorques F.M.A (fond mouvant alternatif), 16 semi-remorques compactrices et 19 semi-remorques TP (Travaux Publics).



*Tracteur routier*



*Semi-remorque compactrice*



*Fond mouvant alternatif*



*Semi-remorque TP*

Pour le service déchèterie, le SITREVA dispose de 9 camions porteurs dont 4 ont été achetés en 2009.





## II - LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 2.1 - Les déchèteries

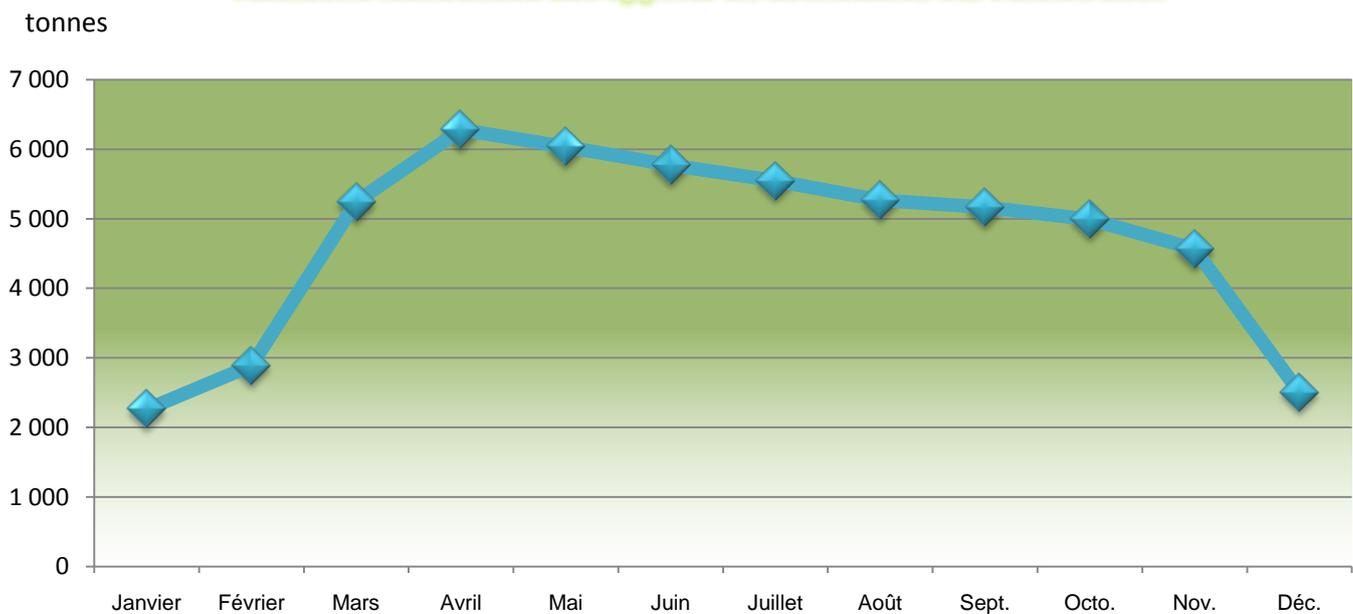


#### 2.1.1 Tonnages apportés

**56 514 tonnes de déchets** ont été déposées sur l'ensemble des 18 déchèteries du SITREVA.

La répartition des apports tous matériaux confondus est la suivante :

#### Variations mensuelles des apports en déchèteries sur l'année 2009



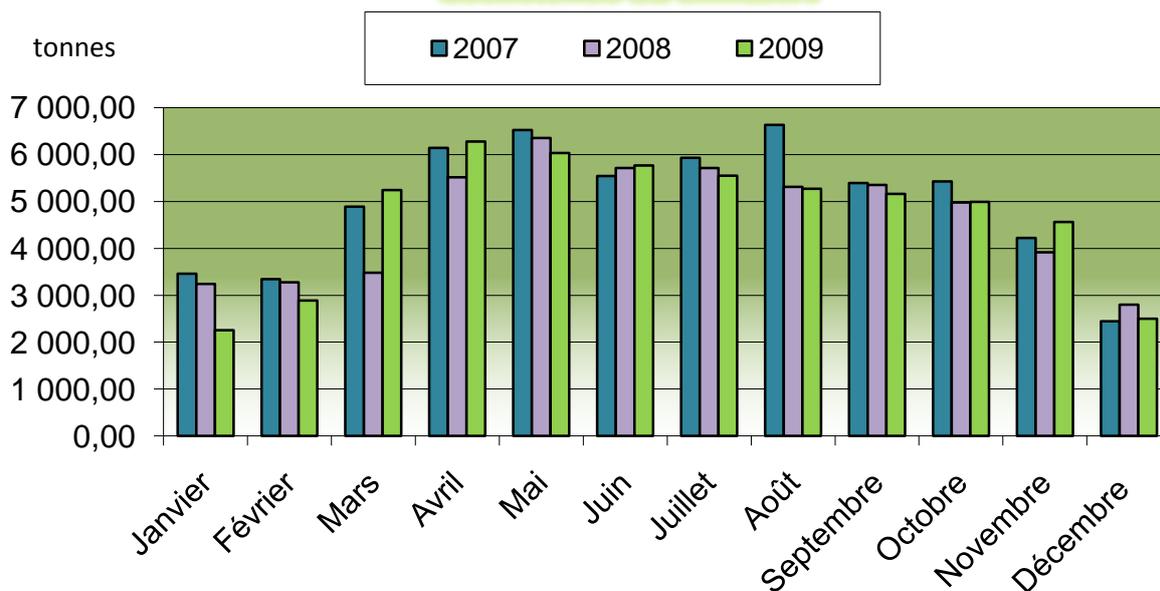


Les apports en déchèteries sont toujours saisonniers. Ils augmentent fortement au printemps et restent relativement constants l'été, pour baisser progressivement en novembre.

Chaque année, l'activité est très intense du printemps à l'automne.

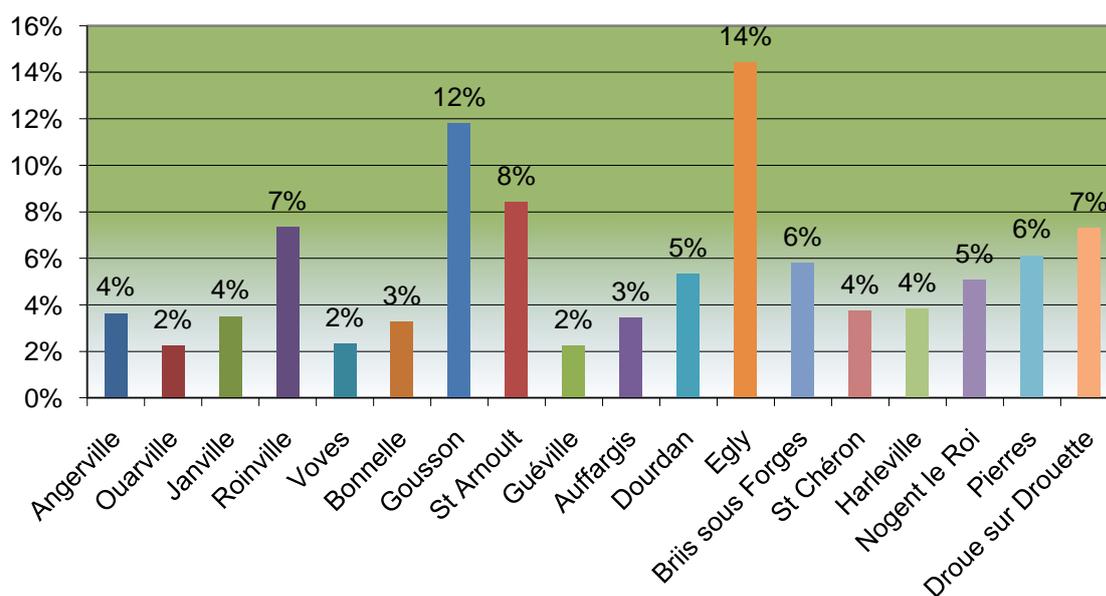
En 2009, les tonnages apportés en déchèteries ont connu une légère augmentation par rapport à 2008.

### Evolution des tonnages apportés sur l'ensemble des déchèteries du SITREVA



La répartition des apports par déchèteries est la suivante :

### Répartition des apports par déchèteries en 2009

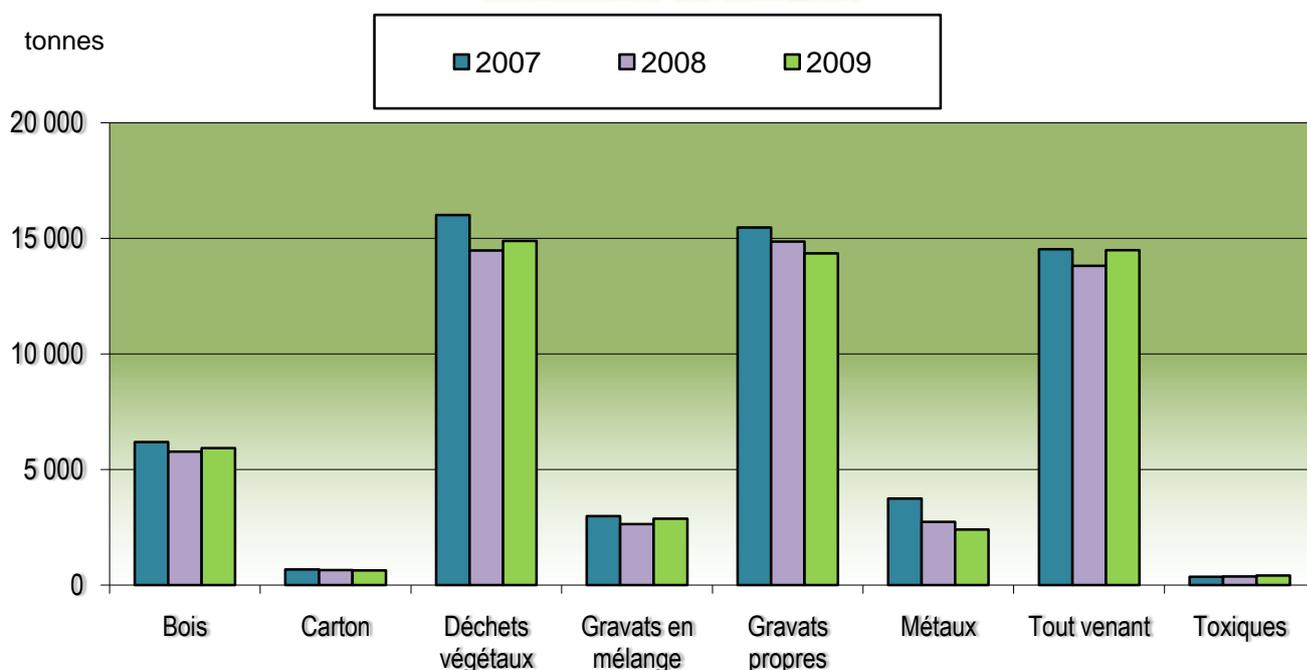




### 2.1.2 Les produits apportés

Comme chaque année, les 3 produits phares restent : les **déchets végétaux**, les **gravats propres** et le **tout venant**. Ces apports ont légèrement augmenté par rapport à 2008.

**Répartition des tonnages par produits apportés sur les déchèteries du SITREVA**



D'autres produits comme les batteries, les piles et les huiles de vidange sont aussi apportés en déchèteries mais transportés puis traités directement par des filières agréées.

### 2.1.3 Les rotations des caissons

Pour assurer l'évacuation des produits déposés en déchèteries, le service transport des déchèteries a dû effectuer plus de 9 140 rotations, ce qui représente en moyenne 36 rotations quotidiennes.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
451	507	848	929	845	868
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
970	933	848	806	710	425





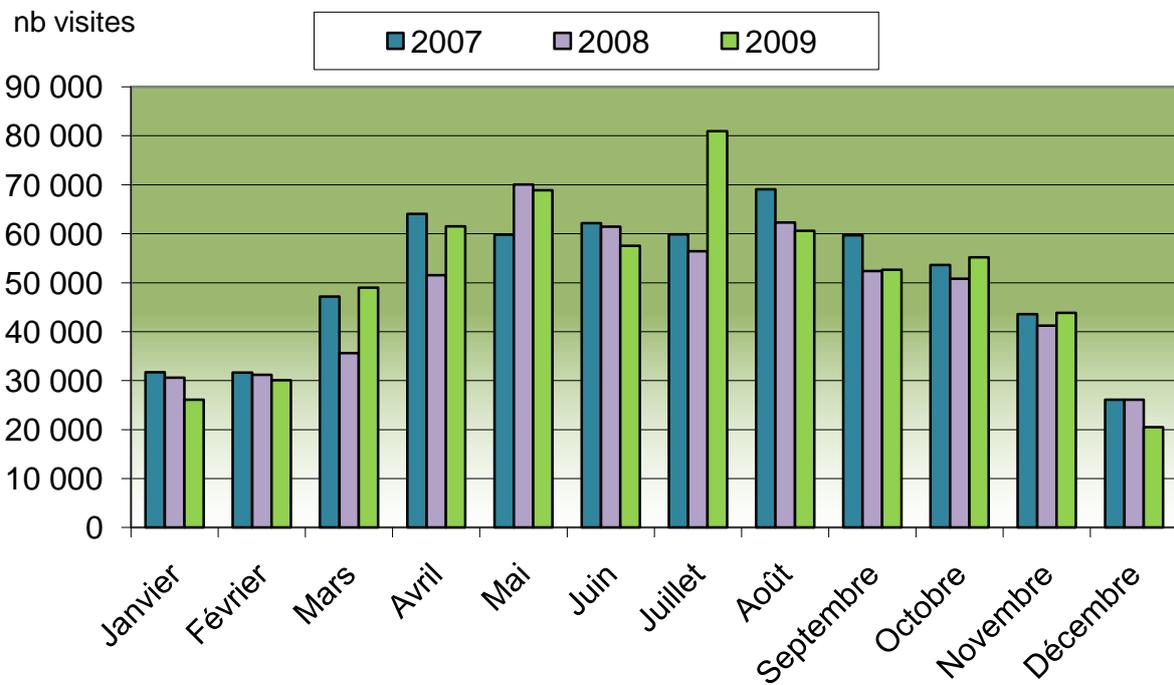
### Evolution des rotations pour toutes les déchèteries du SITREVA Année 2009



#### 2.1.4 Les fréquentations

En 2009, le SITREVA a reçu 606 848 usagers sur l'ensemble de ses déchèteries.

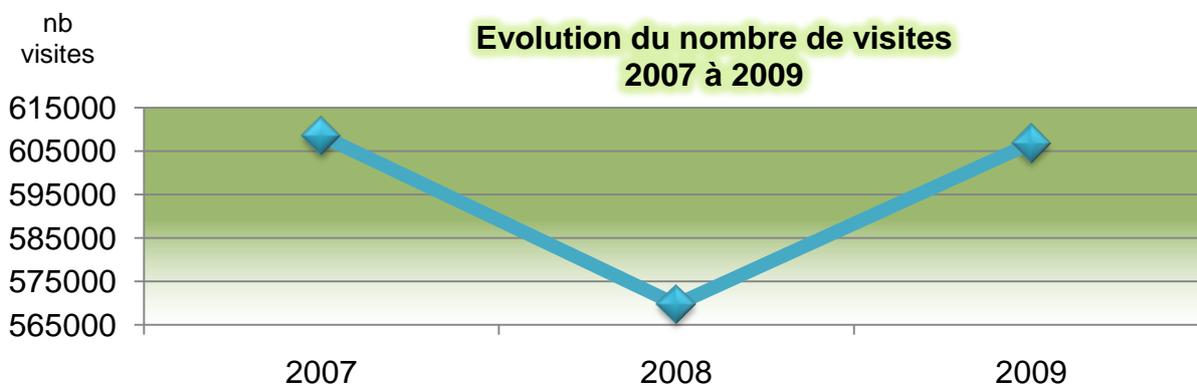
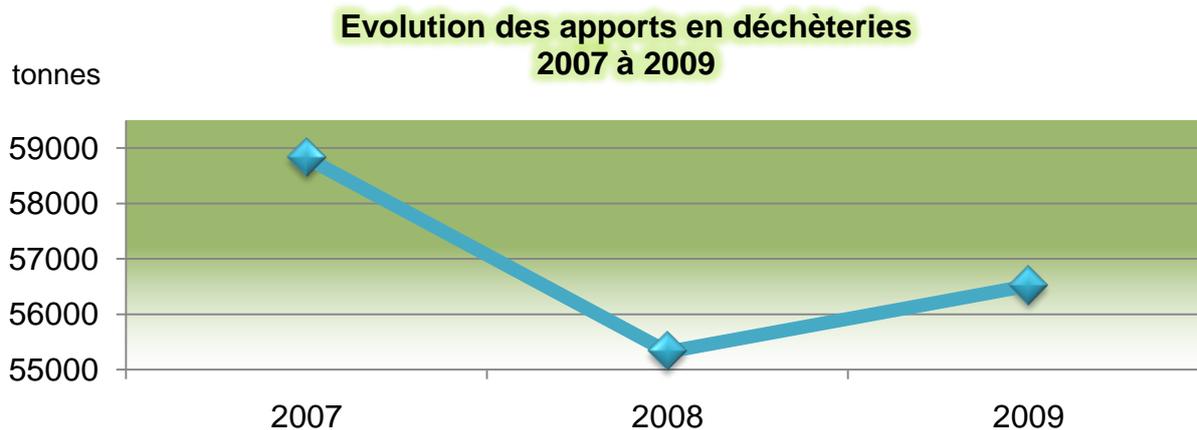
### Fréquentations des déchèteries de 2007 à 2009





### 2.1.5 Bilan général

En 2009, l'activité des déchèteries a légèrement augmenté. Sur la même période, le tonnage des apports a progressé de 2,15 % tandis que les visites ont progressé de 6,52 % par rapport à 2008.



Le nombre de visites retrouve le niveau de 2007 malgré le retrait d'une commune.





## 2.2 La valorisation énergétique



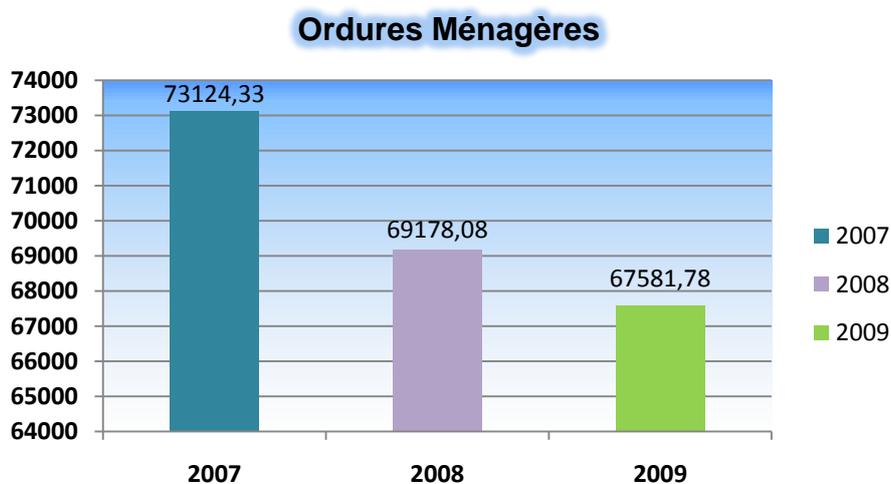
Le SITREVA a délégué à la Société VALORYELE (filiale de Suez Environnement) la gestion de l'unité de valorisation énergétique jusqu'en janvier 2020.

En 2009, l'unité de valorisation énergétique a incinéré 113 524 tonnes de déchets dont **75 662 tonnes de déchets ménagers** en provenance du SITREVA.

Ces déchets sont composés d'ordures ménagères, d'encombrants et des refus de tri du centre de tri des emballages ménagers.

	Ordures ménagères	Encombrants	Refus de tri
Tonnages 2009	67 582	5 267	2 813

### Evolution des tonnages de 2007 à 2009



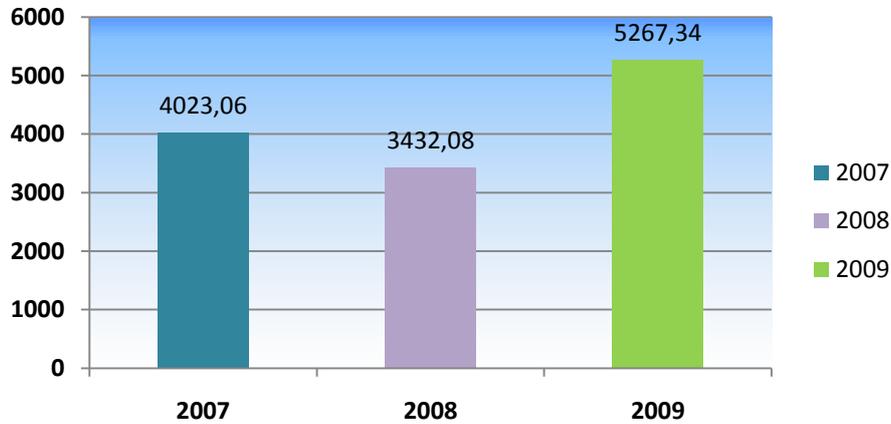
Par rapport à l'année 2008, le tonnage des ordures ménagères incinéré a baissé de 2,3 %.





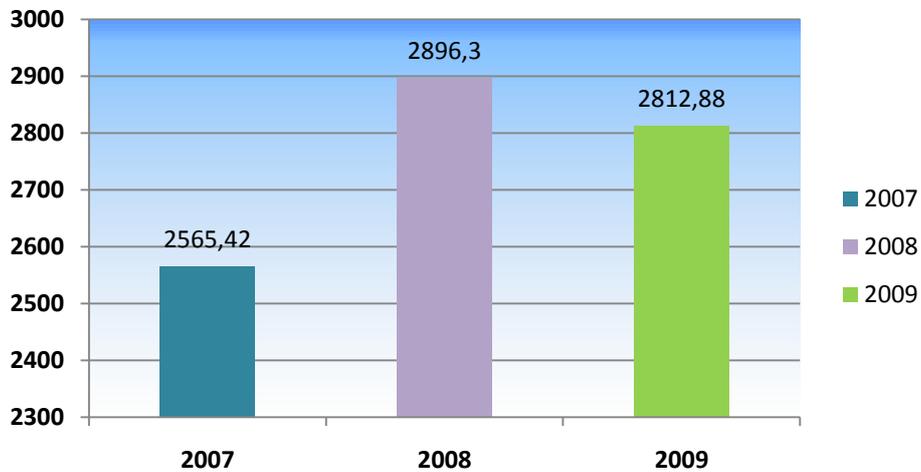
La baisse significative par rapport à l'année 2007 est due au retrait d'une commune d'un des adhérents du SITREVA.

### Encombrants incinérés



Le tonnage des encombrants incinérés a progressé de 53,50 %.

### Refus de tri



Le tonnage des refus de tri du centre de tri des emballages ménagers de Rambouillet a très légèrement diminué (près de 3%).





## 2.3 La valorisation des emballages



### *Tonnages entrants*

Le SITREVA a délégué à la Société VALORYELE (filiale de Suez Environnement) la gestion du Centre de tri des Emballages jusqu'en janvier 2020. Toutes Les collectes sélectives réalisées par les syndicats adhérents du SITREVA y sont triées.

En 2009, le centre de tri a reçu **14 971 tonnes** de produits valorisables issus des collectes sélectives, des déchèteries (Cartons monoflux), et des points d'apports volontaires (Journaux / magazines).

### *Répartition par produits des tonnages entrants au centre de tri*

	Emballages / JM	Cartons Monoflux	Journaux Magazines
Tonnages 2009	13 422	634	915

### *Les produits valorisés*





Les produits valorisés sortant du centre de tri représentent près de 14 875 tonnes : 12 042 tonnes en recyclage matière et 2 833 tonnes en valorisation énergétique (*refus de tri incinérés au centre de valorisation énergétique de Ouarville*).

Il reste 96 tonnes de stock sur les tonnages entrant.

**Répartition des produits qui ont été triés et envoyés vers les filières de valorisation.**

Produit	tonnes	% des entrants
Acier	519	3,49 %
Aluminium	32	0,22 %
Carton	3559	23,93 %
Plastique – PET clair	558	3,75 %
Plastique – PET Couleur	279	1,88 %
Plastique – PEHD	379	2,55 %
Journaux / magazines	4122	27,71 %
Gros de Magasin	2391	16,07 %
Tétra	203	1,36 %
Refus de tri	2833	19,05 %



## 2.4 Les déchets végétaux



Le traitement des végétaux s'articule autour de deux axes :

- Le compostage réalisé en interne
- Le traitement réalisé par des prestataires

En 2009, **26 469 tonnes de déchets végétaux** ont été traitées par le SITREVA soit en Interne soit par des prestataires.

14 883 tonnes proviennent des déchèteries. Le reste provient des collectes effectuées par les adhérents et des services techniques des communes.

### *Le compostage*

---

Le SITREVA gère une plate forme de compostage et fait appel à un prestataire pour le broyage des végétaux sur place.

Les déchets végétaux sont constitués principalement des tontes, branches et feuilles mortes. Ils sont transformés en compost valorisé en agriculture comme amendement organique.

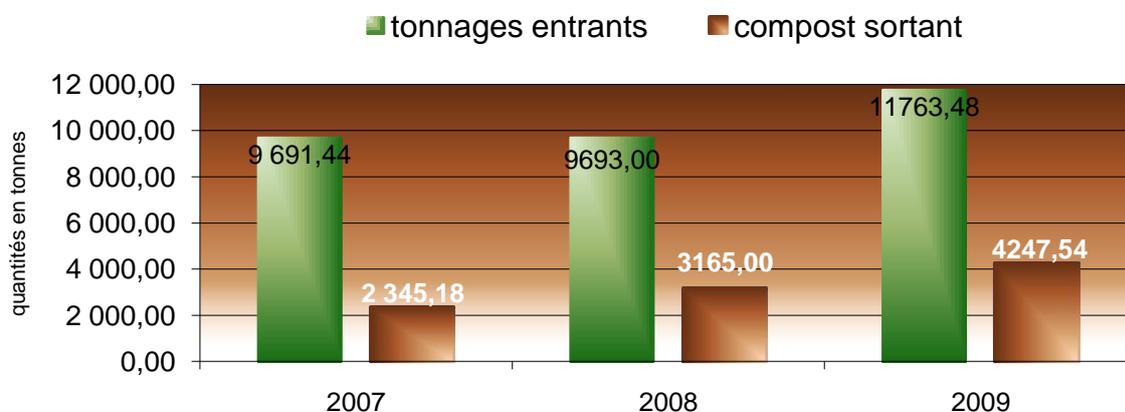
L'activité de la plate forme de compostage a fortement augmenté entre 2007 et 2009. **11 763 tonnes de déchets végétaux sont entrées sur la plate forme** pour être valorisées en compost.

Ainsi, 4 247 tonnes de compost ont été commercialisées.





### Evolution de l'activité de la plate forme de compost entre 2007 et 2009



Le compost qui est produit sur le site est régulièrement analysé et rigoureusement contrôlé.

Des analyses sont pratiquées régulièrement au cours de l'année par un laboratoire, ce qui permet de rendre le produit conforme à la norme NFU 44-051.

Le compost produit est vendu majoritairement aux agriculteurs.

#### Traitement réalisé par les prestataires

14 706 tonnes de végétaux ont été traitées par cinq prestataires.

#### **Répartition des tonnages de déchets végétaux traités par les prestataires**

Repreneurs	Zymover	Compost Sud	Valorisol	Compadrue	SEDE
Tonnages 2009	10 872 t	80 t	3 121 t	485 t	146 t





## 2.5 Le bois



Les déchets de bois, après tri et enlèvement d'éventuelles impuretés sur le quai de transit de Rambouillet, sont récupérés puis valorisés sous forme de combustible en chaudière industrielle ou sont transformés en panneaux de particules.

### Tonnages traités

En 2009, le SITREVA a traité **6 086 tonnes de bois** qui ont été réparties chez deux repreneurs.

#### *Répartition des tonnages de bois traités par les prestataires*

Repreneurs	Bois2r	CEL
Tonnages 2009	4 350 t	1 736 t

5 929 tonnes du bois traité par le SITREVA provient des déchèteries, le reste provenant des services techniques des communes.





## 2.6 Les Métaux



Comme pour le bois, le quai de transfert de Rambouillet sert de transit pour les métaux. Ce matériau est revendu à des repreneurs suivant le cours de métaux en vigueur.

Les métaux sont recyclés intégralement, en suivant plusieurs opérations de tri, broyage et fusion pour redevenir des métaux.

Le SITREVA a traité **3 068 tonnes de métaux** dont 2 940 proviennent directement des déchèteries. Le reste provient du tri effectué sur le bois et le tout venant.

### *Répartition des tonnages des métaux traités par les prestataires*

Repreneurs	Quentin	SFE	Metalufer	Menut
Tonnages 2009	545	42	1 742	739





## 2.7 Les gravats



Certaines déchèteries du SITREVA dissocient les gravats dits "propres", de ceux qu'on déclare "à trier", c'est-à-dire comportant des matériaux impropres comme du plâtre, de la faïence... Ils ne pourraient être acceptés en tant que tels dans les carrières classiques. Les gravats "à trier" sont rechargés dans des semi-TP et apportés dans une carrière, où ils sont retriés.



Les gravats proviennent des déchèteries.

**17 111 tonnes de gravats** ont été traitées par le SITREVA dont 14 349 tonnes de gravats dits propres et 2 762 tonnes de gravats dits "à trier".

### Répartition des tonnages de gravats propres traités par les prestataires

repreneurs	STAR	SPAC LTG	CHEZE	interne
Tonnages 2009	3 443	1 516	9 018	372

### Répartition des tonnages de gravats à trier traités par les prestataires

repreneurs	CHEZE	interne
Tonnages 2009	2 422	340





## 2.8 Le verre



Les emballages en verre, bouteilles, pots et bocaux sont collectés par les adhérents en porte-à-porte ou en apport volontaire.

Ils sont vidés sur les Quais de transferts de Rambouillet et Droue-sur-Drouette, puis sont ensuite rechargés et dirigés sur la filière de recyclage.

**8 665 tonnes de verre** issues des collectes et des points d'apports volontaires ont été traitées par le SITREVA.

La totalité du verre traité est récupérée et valorisée par Saint-Gobain.





## 2.9 Le Tout venant



Les déchets "tout-venant" sont les déchets encombrants apportés en déchèteries ou collectés en porte-à-porte.

Ils sont tous apportés sur le Quai de Transfert de Rambouillet et subissent un tri permettant d'extraire une part valorisable (métaux, petits matériaux incinérables, cartons).

On distingue deux fractions importantes issues de ce tri :

- les parties dites "incinérables", qui sont apportées sur l'Unité de valorisation énergétique de Ouarville,
- Les parties "non-incinérables", qui partent en enfouissement dans un Centre de Stockage de Déchets Ultimes situé dans les Yvelines, à Breuil-en-Vexin.

Sont également retirés les éventuels DEEE, pneus, bois ou métaux qui seraient susceptibles de se retrouver dans ces tas d'encombrants. Seule la fraction véritablement ultime (dans les conditions techniques actuelles) part en enfouissement.

**16 317 tonnes de tout-venant** ont été traitées par le SITREVA, dont 5 267 tonnes ont été valorisées énergétiquement au centre de valorisation énergétique de Ouarville.

	Enfouissement	Valorisation énergétique
Tonnes	11 049	5 268
%	68%	32%

Le coût global d'élimination des encombrants s'élève à **1 899 476 €**, Soit **116,41 €** la tonne.





## 2.10 Les DDM (Déchets Dangereux des Ménages)



Les DDM regroupent l'ensemble des déchets produits par les particuliers et qui constituent un **risque direct** pour la santé ou pour l'environnement. Ils sont le plus souvent en quantité restreinte, mais leur toxicité peut être très importante et nécessite un traitement spécifique.

La principale catégorie des DDM est constituée par les produits dits **Pateux** (pots de peinture ou de colle) plus ou moins vides. On y trouve aussi des produits phytosanitaires, des bidons de produits solvants, des piles, des batteries, des radiographies....

En 2009, le SITREVA a traité **594 tonnes de DDM** répartis en 9 catégories de produits.

Produits	Tonnages 2009
BATTERIES	117
DTQD	63
EXTINCTEURS	20
HUILES	81
NEONS	3
PATEUX	289
PILES	18
PIQUANTS	1
RADIO	2





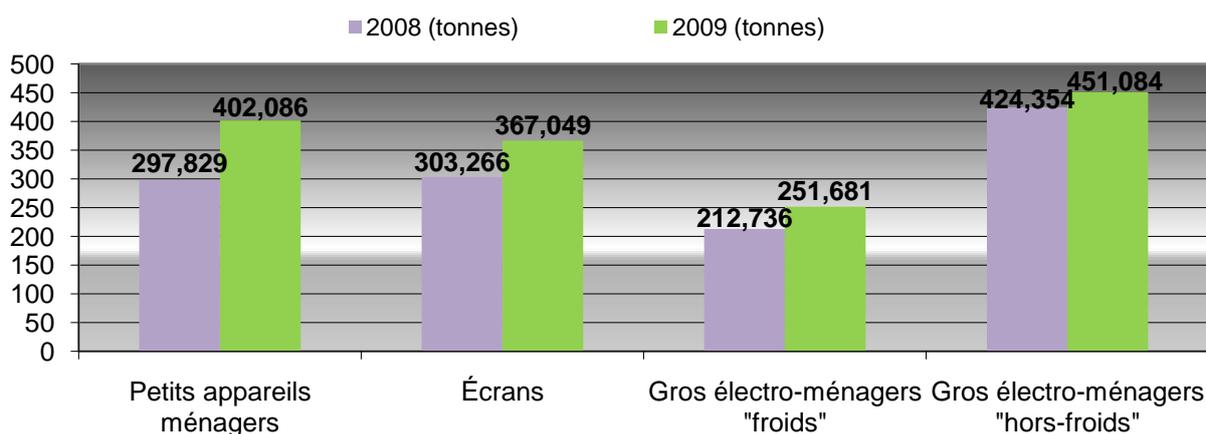
## 2.11 Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)



Partenaire d'Eco-systèmes pour la collecte des DEEE depuis 2008, le SITREVA a collecté, en 2009, **172 791 appareils électroniques et électriques usagés**, équivalant à 5,67 kg par habitant et par an.

Par rapport à 2008, la collecte a progressé de près de 19%.

### Evolution des tonnages des D3E 2008-2009



*La valorisation effectuée à partir des DEEE collectés.*

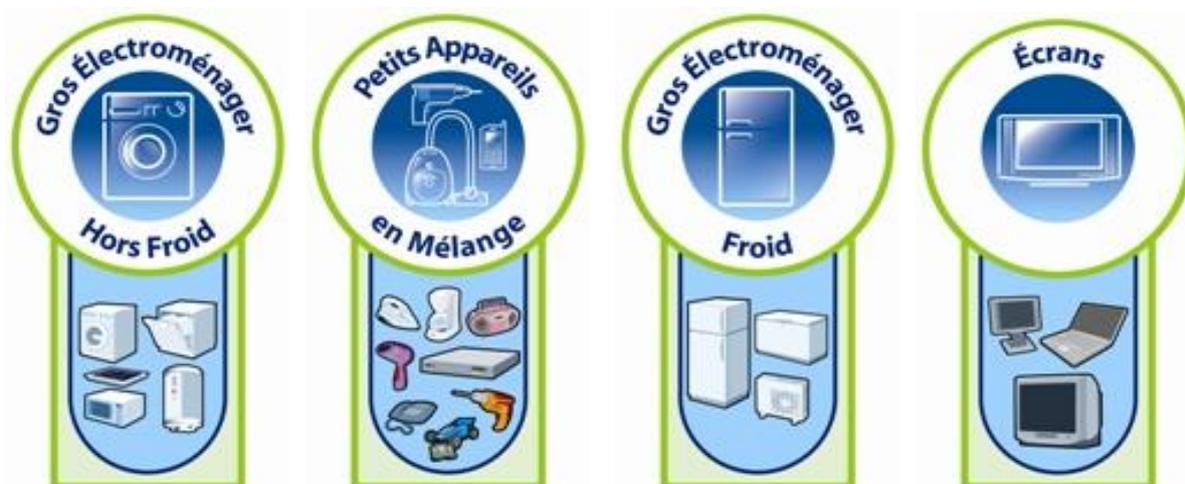
Les produits collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés.

Quantité de DEEE traités	Poids en tonnes
Poids de matières recyclées	1 135,2
Poids de matières valorisées énergétiquement	78,3
Quantité totale valorisée	1 213,5
Poids de matières éliminées en installations spécialisées	258,4





Matières obtenues	Poids (tonnes)	Pourcentage
Ferraille	570,6	39%
Métaux non ferreux	136,9	9%
Plastique recyclé	195,9	13%
Minéraux (verre, ciment,..)	34,9	2%
Tubes cathodiques	232,0	16%
Déchets	252,6	17%
Autres (composants dangereux,...)	49,1	3%





## III - Les indicateurs financiers

### 3.1 - Les faits marquants 2009

#### *Les faibles reports de 2008 sur 2009*

---

Fonctionnement : 763 233,78 €

Fonctionnement hors partie du titre recours contre l'Etat non provisionnée : - 52 893,15 €

Investissement : 3 374 544,49 €

Investissement moins les restes à réaliser : 2 593 834,71 €

Le report de fonctionnement de 2008 sur 2009 était donc quasiment nul et le report d'investissement permettait le remboursement des emprunts mais peu d'investissements nouveaux.

#### *La baisse des participations de 1,22 million € entre 2008 et 2009*

---

Le choix du Comité Syndical en début d'année 2009 a été de baisser les participations de ses membres afin de les faire bénéficier tout de suite de la décision favorable de juillet 2008 du Tribunal Administratif dans l'affaire du recours indemnitaire contre l'Etat qui avait attribué près de 1,6 million € d'indemnité au SITREVA.

La baisse entre 2008 et 2009 a été de 1,22 million €.

#### *La création d'une TGAP incinération*

---

En fin d'année 2008, l'Etat a créé une taxe générale sur les activités polluantes pour les usines d'incinération des ordures ménagères et assimilées.

Cette taxe, de 4€/T incinérée pour l'usine de Ouarville, a eu un impact de 302 648 € HT pour le SITREVA en 2009.

#### *L'annulation du jugement du Tribunal Administratif dans l'affaire du recours indemnitaire contre l'Etat*

---

En octobre 2009, la Cour Administrative d'Appel de Nantes est revenue sur le jugement du Tribunal Administratif d'Orléans qui avait attribué près de 1,6 million € d'indemnité au SITREVA pour défaut dans le contrôle de légalité. Elle a considéré que la collectivité ne devait pas être indemnisée.





Le SITREVA a donc été obligé d'annuler la partie du titre émis en 2008 non provisionnée, soit 816 126,93 €.

### La limitation de la réalisation des investissements

Parallèlement, les investissements ont été limités en 2009 pour, d'une part, permettre la réalisation d'une prospective à 5 ans et, d'autre part, limiter l'impact financier de l'annulation du jugement du Tribunal Administratif.

### L'importance des écritures comptables de régularisation ou de reversement

En 2009, de nombreuses écritures comptables de régularisation ou de reversements ont été passées pour différentes raisons. Ces écritures figurent à la fois en dépenses et en recettes et peuvent laisser penser que le volume des mouvements annuel a été particulièrement important. Elles n'impactent cependant pas le résultat de l'exercice.

### Le résultat 2009

Seuls les éléments présentés ci-dessus ont impacté de manière significative la réalisation du budget 2009 du SITREVA. Or l'annulation de la partie du titre émis en 2008 non provisionnée dans l'affaire du recours contre l'Etat s'équilibre avec la non réalisation du virement à la section d'investissement, du fait de la limitation de ce dernier. Le résultat 2009 est donc proche du montant budgété, c'est-à-dire positif, mais quasiment nul.

### La mise en place de la nouvelle grille tarifaire

Dès le mois d'avril 2009, une nouvelle grille tarifaire a été mise en place afin de faire correspondre les participations avec la réalité des coûts et du service rendu.

Bilan de la nouvelle grille tarifaire :

- Montant global qui reflète la réalité des coûts (très peu de reports fin 2009),
- Répartition entre les membres au réel (selon une vérification faite a posteriori),
- Forte diminution du risque tonnage sur le budget de la collectivité.





### 3.2 – Les grands chiffres 2009

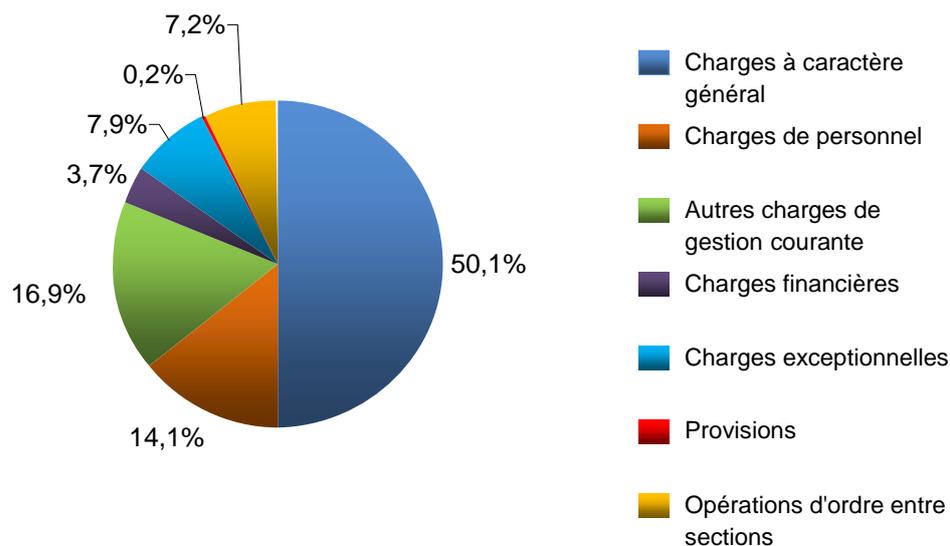
Résultat positif de fonctionnement	236 392,37 €
Volume du budget de fonctionnement	28 803 736,43 €

Résultat positif d'investissement	260 008,60 €
Volume du budget d'investissement	5 858 368,13 €

Encours de la dette au 31/12/2009	23 257 156,47 €
Soit	87,72 €/hab
Remboursement de la dette en capital	11,91 €/hab
Taux d'intérêt moyen	4,53 %

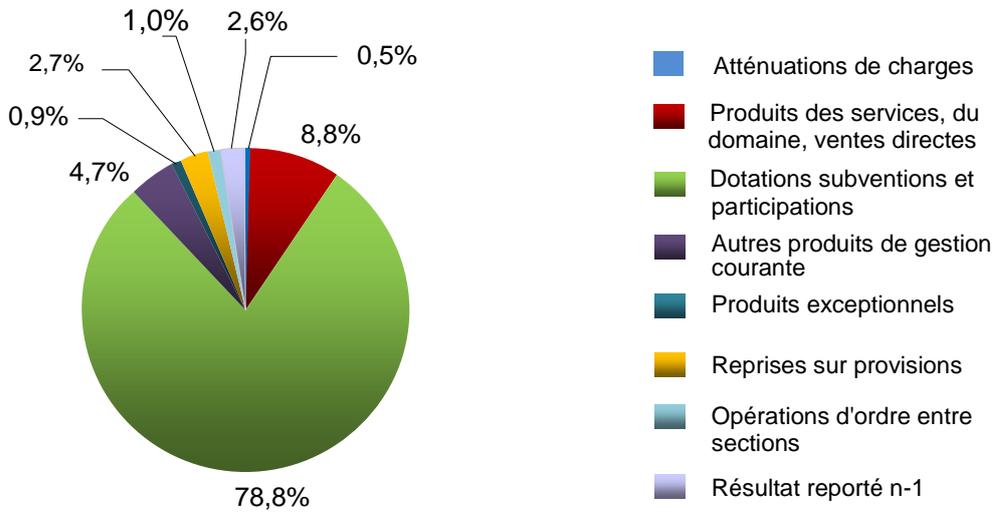
Dépenses réelles de fonctionnement	100,82 €/hab
Dépenses d'équipement brut ( <i>travaux, camions, caissons, engins, logiciels...</i> )	13,08 €/hab

#### Répartition des dépenses de fonctionnement en 2009

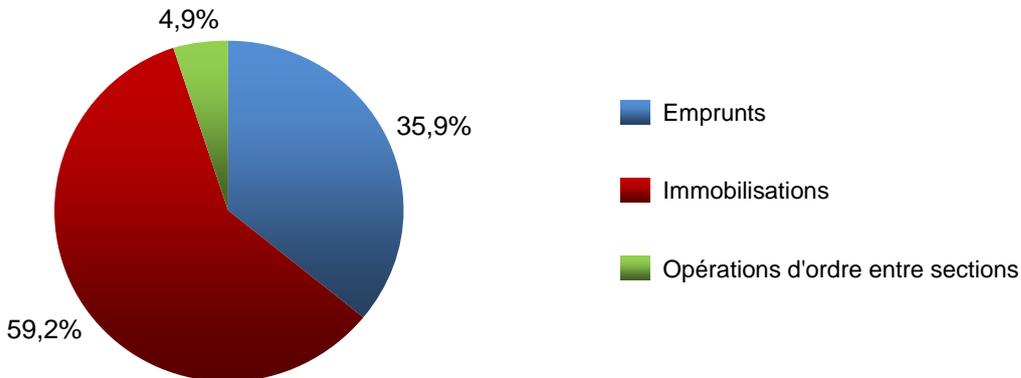




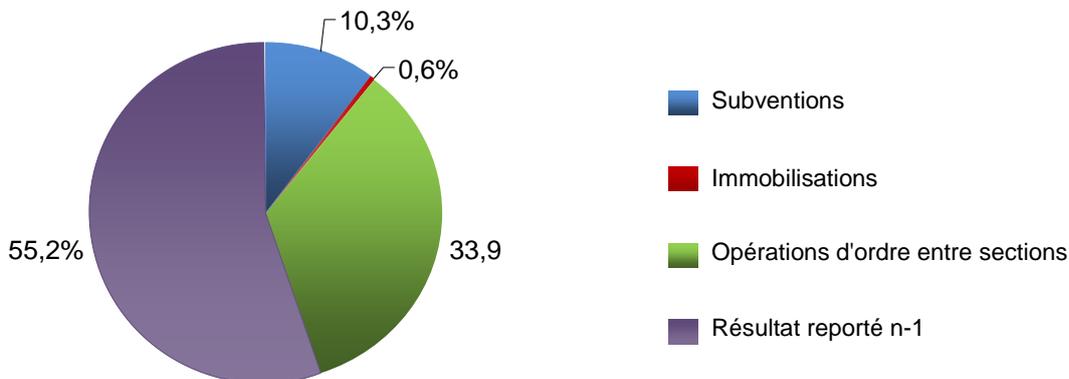
Répartition des recettes de fonctionnement en 2009



Répartition des dépenses d'investissement en 2009

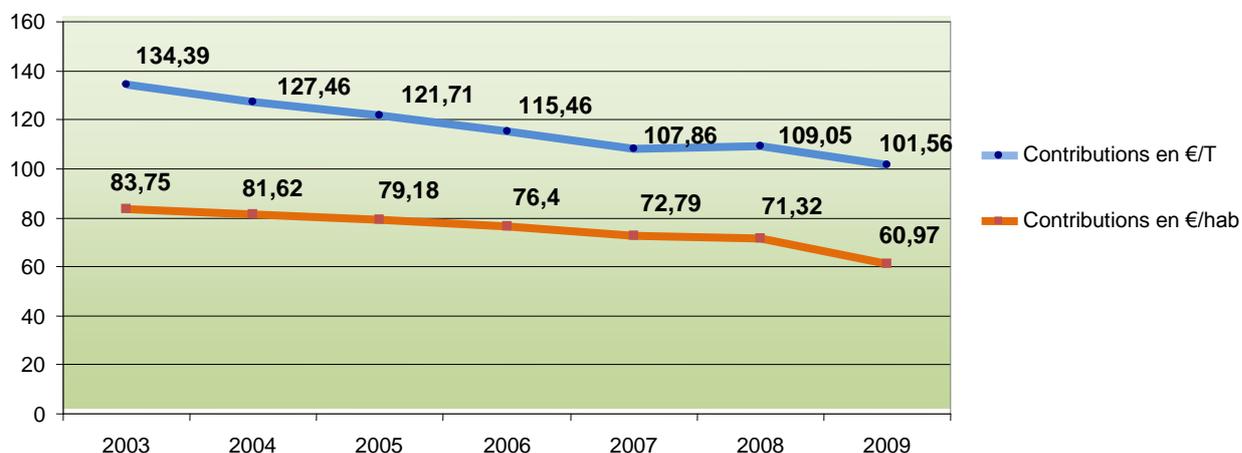


Répartition des recettes d'investissement en 2009





## Evolution des contributions



Le montant des contributions pris en considération pour une année est le montant facturé aux membres, duquel est déduit le montant qui leur est reversé.

Le nombre d'habitants correspond à la population INSEE officielle du SITREVA.

Les tonnes concernent l'intégralité des tonnes traitées par le SITREVA, que ce soit directement ou pas.

Entre 2003 et 2009, les contributions n'ont quasiment jamais cessé de baisser. De gros efforts de réduction des coûts et de redistribution ont été effectués à chaque fois que cela était possible.

A partir de 2010, une remise à niveau des équipements sera cependant nécessaire et la limitation des coûts à long terme passera par la réalisation d'investissements productifs. Dans le futur, ce ne seront donc plus des baisses de coûts qui seront à prévoir (sauf évènement exceptionnel) mais des limitations de l'impact budgétaire de l'inflation et des changements de législation.





### 3.3 - La répartition des charges et des produits

#### *Répartition des charges*

---

Délégation de Service Public	9 891 740,65 €
Marchés publics	2 644 387,93 €
Régie	14 064 560,41 €
Mouvements internes	8 061 415,57 €

Dans les mouvements internes de dépenses sont compris les reversements d'une partie des droits d'accès, des subventions des Eco-organismes et de la valorisation.

#### *Répartition des produits*

---

Contributions des membres	19 574 641,10 €
Droits d'accès	237 863,70 €
Subventions d'Eco-organismes	3 509 096,75 €
Valorisation matière et énergie	1 046 404,01 €
Reports année précédente	4 137 778,27 €
Régie	2 853 498,54 €
Mouvements internes	3 799 223,16 €





## GLOSSAIRE

### Calcin

Débris de verre, ajoutés à la composition des matières premières nécessaires à la fabrication du verre.

### CET

Centre d'Enfouissement Technique (voir décharge)

### Centre de tri

Installation permettant un tri d'affinage sur les déchets issus des collectes sélectives afin de les séparer par matériau (certaines des opérations de tri sont mécaniques tandis que d'autres sont manuelles) et un conditionnement des déchets triés.

### Centre de stockage

Lieu aménagé pour le dépôt de déchets sur le sol ou leur enfouissement.

En France, il existe 3 catégories de décharges :

Classe I : déchets dangereux

Classe II : déchets non dangereux

Classe III : déchets inertes

### Collecte sélective

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets mis dans des contenants prévus à cet effet, pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

### Collectivités Locales

Une collectivité locale est une partie du territoire d'un Etat jouissant d'une autonomie de gestion au moins partielle.

### Communauté de communes

E.P.C.I. regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale. Elle a été créée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République avec des apports de la loi du 12 juillet 1999. (source MINEFI)

### Compost

Produits d'une qualité donnée issus de la dégradation contrôlée de la matière organique en présence d'oxygène (compostage), contenant le moins de polluants possible et utilisables comme amendement organique.

### Compostage

Fermentation aérobie (en présence de l'oxygène de l'air) contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

### Déchets

Un déchet est " tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon " (loi du 15 juillet 1975).

Les déchets sont donc des sous-produits d'une activité économique, ne présentant pas de valorisation directe dans le cadre de l'organisation économique de cette activité.

### Déchèterie

Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public (le particulier et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les





répartissant dans des contenants distincts (ferrailles, monstres, déchets végétaux, gravats, tout-venant, papier/carton, verres, plastiques, huiles usagées ...) en vue de valoriser et traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

### Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

Déchets provenant de l'activité des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables, ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement.

### Déchets d'emballage ménagers

Déchets résultants de l'abandon des emballages ménagers des produits consommés par les ménages, au domicile ou hors domicile.

### Déchets ultimes

Déchets, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

### Déchets Verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture. Une partie de ces déchets verts, ceux des ménages, sont inclus dans les déchets encombrants et les ordures ménagères. En revanche tous les déchets verts ne sont pas des déchets municipaux. En effet ceux-ci ne comprennent pas les déchets verts des entreprises.

### DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits gris (bureautique, informatique). Le papier n'est pas considéré comme un consommable spécifique.

### DIB (Déchets Industriels Banals)

Déchets Industriels Banals. Parmi eux, on retrouve entre autres les déchets issus de l'industrie, les déchets issus du commerce et de l'artisanat, ainsi que les « assimilables ».

### Emballages ménagers

Ensemble des emballages qui permettent d'assurer le conditionnement, la protection, le transport et la promotion d'un produit destiné aux ménages.

### Encombrants

Déchets occasionnels provenant de l'activité domestique des ménages. En raison de leur volume ou de leur poids, les encombrants nécessitent un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment : des biens d'équipement ménagers usagés ; des déblais ; des gravats.

### Filière (Industrie)

Ensemble des activités, des industries relatives à un produit de base (exemple : filière plastique).

### Ordures Ménagères (OM) ou Déchets Ménagers (DM)

Les Ordures Ménagères ou Déchets Ménagers sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages. La quantité de Déchets Ménagers est en moyenne de 400 kg/hab./an.

### Plastiques

Variété de matières synthétiques très utilisées pour la diversité de leurs caractéristiques et performances (légèreté, relative inertie chimique, propriétés mécaniques, adaptabilité ...). Les matières plastiques sont des macromolécules, polymères ou co-polymères organiques, qui présentent une certaine plasticité lors de leur mise en oeuvre, ce qui permet leur transformation par injection, extrusion, calandrage, etc.





### Récupération

Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

### Recyclage

Opération visant à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

### Réemploi

Opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des formes particulières de réemploi.

### Taux de refus

Part des déchets sortant du centre de tri et qui n'est pas dirigée vers les filières de recyclage de matériaux =  $1 - \text{Tonnage sortant (du centre de tri)} / \text{Tonnage entrant (en centre de tri)}$ . Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur.

### Tout-venant (voir Encombrants)

### Traitement

Ensemble de procédés visant à réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume de déchets.

Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations. (Directive 1999/31/CE du conseil du 26 avril 1999, concernant la mise en décharge - JOCE du 16 juillet 1999).

### Valorisation

Utilisation des déchets comme source de matière première et/ou comme source d'énergie.

### Valorisation énergétique

La valorisation énergétique, c'est la combustion de matières ou de déchets dans un incinérateur avec récupération d'énergie, sous forme de chaleur ou d'électricité, et épuration des fumées.

### Valorisation matière = recyclage





**SITREVA**  
19 rue Gustave Eiffel  
ZA du Bel Air  
78120 Rambouillet  
01 34 57 12 20

[www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr)

